



**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

**Séance du 29 mars 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 30  
Nombre de procurations : 04  
Nombre de conseillers votants : 34  
Date de convocation : 23 mars 2016  
Date de publication : 06 avril 2016

**Conseillers présents** : M. Jean-Marie SERMIER, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Mme Isabelle MANGIN, Mme Justine GRUET,  
M. Daniel GERMOND, M. Pascal JOBEZ, Mme Sylvette MARCHAND, Mme  
Frédérique DRAY, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques  
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme  
Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,  
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme  
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Esther SCHLEGEL, M. Mathieu  
BERTHAUD, Mme Laetitia CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Gilbert  
CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMDAR, Mme Phanie  
BOUVRET, Mme Sylvie HEDIN, M. Jean BORDAT

**Référence**

N° 16.29.03.23

**Objet**

Création d'emplois  
saisonniers pour la période  
estivale 2016

**Conseillers absents ayant donné procuration** :

M. Philippe JABOVISTE à M. Stéphane CHAMPANHET  
M. Sevin KAYI à M. Mathieu BERTHAUD  
Mme Isabelle VOUTQUENNE à Mme Laetitia CUSSEY  
M. Jean-Claude WAMBST à M. Gilbert CARD

**Secrétaire de séance**

Justine GRUET

**Conseillers absents en cours de séance** :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 16.29.03.23) ; M. Jean-Pierre CUINET  
quitte la séance à la DCM 16.29.03.39 ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM  
16.29.03.42)

**Rapporteur**

Isabelle MANGIN

Conformément à la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment à l'article 3, la collectivité procède comme chaque année au recrutement d'agents non-titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier.

Durant la période des congés d'été, entre le mois de juin et le mois de septembre 2016, la Ville de Dole recrutera des agents occasionnels dans les services municipaux.

Ces agents seront recrutés dans le cadre de contrats à durée déterminée, selon les critères suivants :

- Les emplois saisonniers sont réservés à des jeunes lycéens ou étudiants majeurs,
- L'attribution d'un emploi saisonnier pour un même étudiant ne pourra dépasser deux années, consécutives, ou non.

Au titre du Budget Primitif 2016, le Conseil Municipal a décidé d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au recrutement des saisonniers de l'année 2016 qui représenteront 15 contrats.

Les agents seront recrutés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 3 de rémunération. Ils seront affectés au sein des services municipaux suivants : qualité et cadre de vie, musée, formalités administratives.

Le montant prévisionnel des crédits s'élève à 25 000 €, charges incluses, ce qui représente 45 semaines.

Vu l'avis favorable de la Commission « Fonctionnement de l'Institution » du 25 mars 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** la création des emplois saisonniers pour la période estivale 2016.

Les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses au Budget Primitif 2016, chapitre 012, article 64131.

*Fait à Dole, le 30 mars 2016  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Député-maire,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- ◆ Pilotage et Coordination
- ◆ Trésorerie Principale
- ◆ Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Marie SERMIER.

